

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT :
Collège Henri Martineau

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du 02/02/2021

Année scolaire : 2020/2021
Numéro de séance : 4
Date de convocation : 22/01/2021
Présidence de : Arnaud LOUIS

Quorum : 13
Nombre des présents : 22
Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

**Numéro
d'acte**

**Pièces
jointes**

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

N°

- Approbation du procès-verbal du CA du 30/11/2020
- Approbation de l'ordre du jour

. Fonctionnement administratif de l'établissement :

- Organisation des temps scolaires

I. Autonomie Pédagogique de l'établissement :

- Rentrée 2021 :
 - Prévisions d'effectifs et structure 2021
 - Répartition de la Dotation Globale Horaire
 - IMP


II. Vie financière et matérielle de l'établissement

- Admission en non valeur
- DBM pour information

V. Questions diverses

Signatures

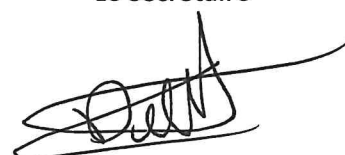
Le Président



Le Président

COLLEGE H. MARTINEAU
Le Principal
CHARENTAIS
LONGES SIAUTY

Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 09/11/2020

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	LOUIS Arnaud	X						
	Gestionnaire	HIVELIN Florence	X						
	CPE	SIMON Lucie	X						
	Agent Comptable	COQ Olivier			X				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BAURUEL René	X						
	Groupement de commune	MISSIOUX M.-Pierre		X					
		TAVERNEAU Danièle MOREAU Loïc	X X			MME ARNAUD Magdalena			
Personnalité qualifiée		BASTY J.-Pierre			X				
		PARROT Alain			X				
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	MARTIN Bernard	X						
		COIRIER Stéphanie	X						
		TURPIN Jessica	X						
		VERRIER Ariane				X	SARRAZIN Sylvie		X
		MORIN Thibault	X						
		RIBY Marie	X						
Total	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GAUDIN Stéphane	X						
		PINEAU Vanessa	X						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	VAN DER STRAETEN W.	X						
		GAUDIN Cédric	X						
		SAUVAGE Sandra				X	TALON Sophie		X
		BEAUDOU Christelle	X						
	Elèves	BICHON Lydie	X						
		BENEZET Axel	X						
		BAILLY Manon	X						
		GRELIER Nell	X						
Total									

La séance est ouverte à 18h10.

Mme PINEAU Vanessa est nommée secrétaire de séance.

RUBRIQUE INTRODUCTION

Approbation du procès-verbal de la séance du 30.11.2020 :

Les membres du CA approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Présentation de l'ordre du jour :

M. MARTIN constate que la partie « Question » n'apparaît pas et notamment la question de l'équipe pédagogique. M. LOUIS rassure les membres du CA en précisant que les questions seront abordées en fin de séance. M. LOUIS rappelle aux représentants des parents d'élèves qu'il est attendu 3 questions maximum au CA par collège d'élus conformément au règlement intérieur du CA.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité l'ordre du jour.

RUBRIQUE I. Fonctionnement administratif de l'établissement

1. Organisation des temps scolaires

M. LOUIS demande aux membres du conseil d'administration de voter une organisation particulière, présentée en commission permanente pour le Diplôme National du Brevet car le corps enseignant sera mobilisé comme jury ou en surveillance sur ces journées, de nombreuses salles seront utilisées.

Le Diplôme National du Brevet se déroulera de la situation suivante pour les élèves de 3^{ème} :

- Oral : le 02 juin 2021
- Ecrit : 28 et 29 juin 2021

Afin de pouvoir organiser la passation du DNB, M. LOUIS demande de voter pour la banalisation des cours sur ces 2 jours et demi pour les élèves 4^{ème}-5^{ème}-6^{ème} car les conditions ne seraient alors pas réunies pour les accueillir correctement.

Les membres du CA votent à l'unanimité la fermeture des 3 niveaux pour la journée de passation du 02 juin pour les épreuves orales du DNB.

Les membres du CA votent à l'unanimité la fermeture des 3 niveaux pour les journées de passation du 28 et 29 juin pour les épreuves écrites DNB.

RUBRIQUE II. Autonomie Pédagogique de l'établissement

1- Rentrée 2021 :

✓ Prévisions d'effectifs et structure 2021

M. Louis présente aux membres les prévisions d'effectifs et les structures pour la rentrée 2021.

Il s'agit d'un premier recensement fait auprès des écoles primaires (sans tenir compte de l'effectif de l'école privée de Coulonges-sur -l'Autize) et d'un travail conjoint avec la DSDEN et le Rectorat. Suite aux effectifs prévus, le collège sera calibré à 17 divisions au total soit 4 6^{ème}, 5 5^{ème}, 4 4^{ème} et 4 3^{ème}.

A titre informatif, le seuil d'accueil pour le niveau 6^{ème} est de 28 élèves, pour les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} il est de 30 élèves.

M. LOUIS concède que la variable déménagement/emménagement n'est pas prise en compte et que les effectifs peuvent changer à la marge. Pour autant, à ce jour, nous avons eu plus de départs que d'arrivées depuis le début de l'année.

M. MARTIN remarque que les effectifs de 4^{ème} vont être très importants.

M. LOUIS précise que le seuil maximum autorisé est de 30 élèves, qu'il n'est pas atteint et que les autres niveaux ont des effectifs très loin du seuil.

M. MORIN intervient en précisant que les manipulations en SVT avec de gros effectifs deviennent plus compliquées pour des questions de sécurité et de manque de matériel. M. LOUIS précise que nous étudierons les demandes de matériel en SVT afin que les élèves puissent construire leurs démarches expérimentales.

M. BAURUEL demande le nombre d'élèves au sein du collège. M. LOUIS répond que nous comptabilisons 457 élèves à ce jour.

✓ Répartition de la Dotation Globale Horaire

M. LOUIS rappelle que la DGH nous précise quels seront les moyens enseignants mis à disposition de l'établissement. La répartition de ces moyens qui va être présentée a été élaborée avec les équipes éducatives de l'établissement dans l'intérêt des élèves. Celle-ci s'inscrit dans une logique de la politique développée l'année 2020-2021 qui visait à mettre les moyens pour favoriser les groupes à effectifs réduits en mathématiques, français et histoire-géographie.

De plus, la LCE a été conservée sur les 3 niveaux. Pour rappel, ce que nous discutons aujourd'hui n'est pas la dotation mais bien sa répartition, c'est-à-dire l'utilisation des moyens dans le cadre de l'autonomie pédagogique de l'établissement.

M. LOUIS présente le document DGH aux membres du CA. Pour rappel, les enseignants effectuent 18h de présence de temps de travail devant les élèves de manière générale. Les agrégés quant à eux travaillent 15h, les professeurs d'EPS 17h + 3h d'UNSS.

Pour les Lettres Modernes : 1 stagiaire de 10h est prévu (soit 2 classes de 5h). Dédoublage sur tous les niveaux en Français pour avoir des groupes à effectifs réduits + Eloquence (Les enseignantes et le corps d'inspection sont satisfaits du projet → Reconduit)

Pour l'Anglais : nous avons 3 professeurs titulaires. Des HSA sont demandées car nous proposons l'option LCE (une demande d'un professeur supplémentaire avait été faite).

Pour l'Espagnol : pas de changement, les besoins sont les mêmes.

Mme BICHON souhaite savoir si nous avons déjà eu un retour des enfants sur le choix à partir de la 5^{ème} entre l'espagnol et l'allemand. M. LOUIS l'informe qu'il s'agit d'un budget, donc d'une ouverture de crédit entre les disciplines que le choix de répartition des élèves sera effectué plus tard dans l'année.

Pour l'Histoire-Géographie : nous avons 4 professeurs titulaires + 1 professeur à 15h30 qui complètera son service dans un autre établissement.

Pour les Mathématiques : nous avons 4 professeurs titulaires. Pour la rentrée, un professeur a fait une demande de temps partiel, ce qui permettra de conserver les enseignants sans service partagé.

Pour la Technologie : nous avons un professeur titulaire + un professeur pour 7h30.

Pour les Sciences-Physique-Chimie : nous avons un professeur titulaire à temps partiel + un professeur pour 6h.

Pour les SVT : nous avons un professeur titulaire + un professeur pour 7h30.

M. MORIN précise qu'il avait fait une demande de mettre plus d'heure en physique-Chimie en 6^{ème} mais cette dernière n'a pas pu être retenue.

M. LOUIS précise que les enseignants de SVT et de Technologie sont en capacité, d'après les textes, d'enseigner la Physique Chimie en 6^{ème} car la 6^{ème} fait partie du cycle 3 et ainsi peuvent compenser l'impossibilité d'obtenir plus d'heures en Physique-Chimie.

Pour la Musique : nous avons un professeur titulaire qui complètera son service avec 1h poste pour animer la chorale. La chorale permet de favoriser les projets éducatifs et de garder les professeurs dans un même établissement plutôt que ces derniers soient partagés entre deux établissements.

Pour les Arts plastiques: nous avons un professeur titulaire avec 1 HSA pour continuer le travail amorcé avec les 6^{ème} autour de l'accompagnement méthodologique. Cela permettra de le conserver à temps complet.

Pour l'EPS : nous avons 3 professeurs titulaires + 1 professeur en moyen partagé. Les heures des enseignants sont réparties de la façon suivante : 17h avec les élèves + 3h pour l'UNSS. Pour la rentrée, un enseignant fait une demande de temps partiel, et un autre est agrégé. Le forfait UNSS pour le BMP sera distribué en juin.

Nous pouvons constater 37h en HSA au lieu de 44h proposées par le Rectorat qui peut être convertis en IMP ou en heures supplémentaires effectives pour des besoins ponctuels.

Mme BICHON demande si le temps de vie scolaire, l'administration, la fonction de professeur principal apparaissent dans ce tableau. M. LOUIS précise que cela n'apparaît pas. Les professeurs principaux quant à eux reçoivent une autre indemnité.

M. MARTIN constate un dysfonctionnement sur les priorités de l'Education Nationale (des établissements sont à 15-16% d'HSA, perte de 70 postes dans le 2nd degré sur le département, conséquence sur l'établissement (possibilité d'ouvrir un poste de Français au lieu de prendre un stagiaire / collègue qui se mette en temps partiel pour éviter de se voir des HSA imposées, complément de service en math s'il n'y avait pas eu de temps partiel, etc ...)) mais reste d'accord sur ce que nous donne le rectorat.

M. LOUIS fait constater que les HSA restent cohérentes avec les besoins de l'établissement, soit 9.5%. La règle académique est de 10%. La dotation est conforme à celle de l'année dernière. De plus, l'Etat donne plus que ce sur quoi il s'est engagé.

M. LOUIS précise que cette répartition d'heures est faite dans l'intérêt des élèves et dans l'objectif de garder l'ensemble des titulaires sur l'établissement afin qu'ils puissent s'y investir.

Les membres du CA votent à 17 voix favorables et 5 voix d'abstention pour la répartition de la dotation globale horaire.

Remarque du collège élus personnel d'éducation : L'abstention n'est pas contre la répartition, mais contre la quantité d'Heures postes / d'HSA fournies.

✓ IMP : indemnités de missions particulières

M. LOUIS fait la différence entre IMP, qui sont des missions qui ne sont pas faites devant élève alors que les HSA sont faites devant élèves.

- Coordonnateur cycle 3 : liaison entre école primaire et collège, suivi des élèves...
- Coordonnateur cycle 4 : Forum des métiers, suivi des élèves...
- Coordonnateur parcours citoyen.
- Coordonnateur santé.
- Coordonnateur devoirs faits : fait le lien avec les collègues, les familles ; il s'agit d'un travail en continu.

Mme RIBY demande si cette année les IMP sont déjà transformées ; M.LOUIS répond oui.

- Coordonnateur chorale : M. BENEZET demande si l'IMP sera maintenue pour la chorale. M. LOUIS précise qu'il y a une forte volonté de maintenir la chorale et de la faire vivre et que le paiement se fera pour maintenir cette offre éducative.

Les membres du CA votent à l'unanimité la répartition des IMP.

RUBRIQUE III. Vie Financière et matérielle de l'établissement

1. Admission en non valeur :

Mme HIVELIN nous informe que nous avons reçu un certificat d'irrecouvrabilité sur une créance contentieuse de 196.50€ datant de 2016. Cette créance va devoir être prise en charge sur le budget du collège avec les frais d'huissier de 80.88€.

M. LOUIS relate sur le fait que les familles ont parfois du mal à faire appel aux fonds sociaux. Nous sommes extrêmement vigilants sur les familles qui en auraient besoin. De plus, un accompagnement de celles-ci est proposé au collège par la gestionnaire et l'assistant social. La communication sur les démarches à suivre pour obtenir cette aide supplémentaire de l'Etat a été organisée en conseil d'administration, sur le site du collège et en direction de toutes les familles.

M. VAN DER STRAETEN demande s'il est possible d'utiliser les fonds sociaux pour payer cette facture.

Mme HIVELIN précise qu'il n'est pas possible d'utiliser le fond social pour un élève déjà parti.

Mme BICHON demande si l'on peut mettre en place un appel au fond social sans démarche de la famille.

Mme HIVELIN répond que la demande doit venir de la famille, il n'est pas possible d'aider une famille sans démarche de leur part au préalable. Quand la demande est faite le collège les accompagne, ensuite.

M. MOREAU demande si le nombre de demande a augmenté lié au COVID. Mme HIVELIN lui répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation des demandes.

Mme ARNAUD demande si le nombre d'externe a augmenté. Mme HIVELIN l'informe qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre d'externe.

Les membres du CA votent à l'unanimité l'admission en non valeur de cette créance.

2. DBM pour information :

Mme HIVELIN présente différentes DBM pour information :

- ❖ DBM pour une réparation en cuisine (une sauteuse de 282.22€)
- ❖ DBM pour les bourses nationales (entre 15 000€ et 18 000€).
- ❖ DBM pour ajuster les revenus du service restauration
- ❖ DBM pour diminution du stock de denrées.

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

M. VAN DER STRATEN informe les membres qu'ils ont reçu une demande, via la boîte mail mise à disposition pour les parents, concernant le poids du cartable.

Mr LOUIS a reçu 5 questions diverses de la part des parents et une question de la part de l'équipe pédagogique.

- 1) Des enfants rapportent des cas ou des envies de mutilations de certains enfants : en avez-vous connaissance ? Quel est le processus mis en place dans ce cas par l'éducation nationale ? Dans des cas de rumeurs ou/ et de faits les familles sont elles averties afin de mettre en place la vigilance nécessaire à leur niveau ? Un soutien psychologique ou autre est il prévu pour les enfants de la classe ? Quels accompagnements pour les parents (classe concernée ou non) interrogés par les enfants ? Afin d'avoir a minima le même discours que le collège. Cette harmonie permettrait de ne pas accentuer la fragilité et inquiétude des enfants.

M. LOUIS fait une présentation d'ordre général de la mutilation. Il s'agit d'un phénomène national et il n'y a pas d'automutilation anodine.

Dans une étude faite chez 1800 jeunes de 15-18 ans : 34% des élèves qui se blessent le font volontairement sans chercher à se tuer (44% des filles et 22% des garçons). Il ne faut pas sous-estimer les effets d'imitation. 80% des adolescents vont bien. Il est important de ne pas sur-réagir ni de sous-réagir.

Le rôle de l'établissement est d'inviter les familles à solliciter un professionnel de la santé : médecin traitant, psychologue, pédo-psychiatre. Il ne faut pas mettre la souffrance d'un élève exclusivement sur le compte de l'adolescence : il est important de consulter si besoin.

Au sein du collège : nous sommes informés pratiquement à chaque fois des élèves qui se font du mal car ils font confiance à un adulte et en discutent.

Ces élèves représentent moins de 3% des effectifs total des élèves.

Le collège est attentif sur 3 élèves en particuliers : un enfant pris en charge et hospitalisé, un autre pour lequel la famille a été informée et pour laquelle il a été nécessaire de faire une information préoccupante (démarche vers la section pour Adolescent de Niort encouragée), une où le collège exerce une attention particulière. Toutes les familles sont informées.

Mme ARNAUD demande si l'infirmière ne pourrait pas intervenir en classe pour communiquer sur ce sujet.

M. LOUIS précise que nous privilégions les interventions en individuel plutôt qu'en collectif afin de ne pas donner des idées à ceux ou celles qui n'y auraient pas pensé au départ.

Manon intervient et précise qu'il y a un phénomène d'imitation au sein des élèves.

M. LOUIS invite les parents à se rapprocher du collège quand ils sont informés d'un élève en souffrance.

Mme SARRAZIN précise que le mal être de l'élève est surtout pris en compte par les personnes compétentes.

M. MORIN intervient car il trouve étrange cette différence de statistique avec l'étude nationale.

M. LOUIS lui répond que l'étude présentée prend en compte toutes les formes d'automutilations, violences effectuées envers soit même.

Mme SARRAZIN rassure les parents en précisant que les élèves échantent facilement avec les adultes ou même entre eux, dans l'ensemble ils ne constatent pas de maltraitance.

Mme SIMON précise que les élèves en question sont reçus et écoutés au collège et que leurs familles sont contactées pour convenir de la démarche à suivre.

M. LOUIS invite les parents à avoir un discours positif auprès de l'enfant qui a parlé à l'adulte d'un autre élève qui n'allait pas bien « Oui tu as un rôle d'ami en te souciant de lui ou elle, maintenant je te rassure les adultes vont prendre le relais».

2) Le futur de notre planète et l'avenir de nos enfants est important pour nous et c'est pour cela nous aimerions obtenir quelques précisions sur la façon dont vous procédez au recyclage au collège.

- est ce que le papier est trié ? Où en est l'installation de la benne à papier sur le parking ?
- est ce que le tri des déchets est effectif ?
- est ce que vous compostez les déchets des matières premières de la cantine, au moment de la préparation, au retour des plateaux ?

M. LOUIS précise que nous avons un conteneur papier à l'extérieur et dans chaque salle une bannette est mise à disposition pour recycler le papier non froissé.

De même, nous avons un conteneur à carton.

Nous avons également 3 composteurs mais actuellement utilisés pour stocker les feuilles des arbres. A ce jour, nous ne sommes pas prêts pour composter mais nous mettrons des actions en place. A voir avec le département ce qu'il sera possible de mettre dans le compost : épluchures légumes, pain... et comment cela va s'organiser au sein de la cantine. Il faut que les enfants aient eu une information sur le recyclage et soient partis prenante du projet. Lorsque la crise sanitaire sera passée, les familles pourront également être mobilisées.

- 3) Afin de limiter les déchets, ne serait-il pas envisageable de ne pas découvrir tous les manuels scolaires à la fin de l'année ? Et est-ce qu'on ne pourrait pas valoriser la réutilisation des cahiers d'une année sur l'autre ?

M. LOUIS a fait le point avec Mme THOMAS, la documentaliste qui précise qu'il est possible de conserver les couvertures des livres quand l'état est parfait.

Sur la réutilisation des cahiers de l'année précédente, Mme TAVERNEAU demande si c'est une volonté des enfants ou des parents ? Les parents répondent que les élèves ne sont pas majoritairement favorables à réutiliser les cahiers de l'année passée.

M. MORIN propose de noter sur la liste des fournitures scolaires que les cahiers peu utilisés peuvent être repris l'année suivante.

M. LOUIS est d'accord sur le principe.

- 4) Cette année, avec l'action « bravo les artisans », les quatrièmes ont la possibilité de faire des stages d'observations pour découvrir les métiers de l'artisanat, est ce qu'ils disposent d'une préparation à ces stages, est ce qu'on leur explique comment se présenter ? Comment faire un courrier avec leurs coordonnées ? Ou est-ce à chacun des parents de les aider pour cela ?

M. LOUIS rappelle que l'action « Bravo les artisans » est une proposition d'une des 3 chambres consulaires, cette année Mme LEVAVASSEUR en charge de ce projet n'a pu se déplacer au sein de l'établissement en raison du non brassage des élèves. Toutefois, elle nous a fait parvenir une vidéo de présentation ainsi que tous les documents afférents à celle-ci. L'action a été présentée à tous les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} en vie de classe. La CMA et les personnels de l'établissement se rendent disponibles pour accompagner les élèves et les familles dans les démarches administratives et pour les conseiller.

Mme RIBY intervient en précisant que tous les élèves ont reçu une feuille d'inscription où il est précisé que l'élève peut trouver son entreprise par ses propres moyens ou demander de l'aide de la CMA.

M. MARTIN intervient en précisant que les élèves peuvent aller voir leur professeur pour les aider dans les courriers.

Question des enseignants : Quel est le fonctionnement en cas de confinement total ?

Pour donner suite au conseil pédagogique du 21 janvier, anticipation d'un confinement total : emploi du temps déjà prêt.

Séance préparée pour durer entre 45 et 55 minutes avec 3 à 4 matières par jour.

M. GAUDIN souhaite souligner que suite au confinement de l'année dernière, merci aux professeurs d'anticiper les devoirs afin de ne pas les demander du jour au lendemain.

19h45 : Manon quitte la séance

Mme TAVERNEAU souhaite intervenir en précisant qu'il y a des travaux dans le camping et qu'il est rappelé aux élèves de ne pas traverser le camping. La fin des travaux est prévue en Juin.

La séance est levée à 19h50.